



## Contact propriétaire et agence immobilière

-----  
Par Lulu75

Bonjour

Nous sommes a la recherche d'une maison à vendre.

Après avoir repéré une maison sur le Bon Coin j'ai contacté le propriétaire par sms.

Dans un second temps, je me suis souvenue avoir vu une annonce de cette même maison quelques mois auparavant mais via une agence. Je suis donc allée sur le site de cette agence que j'ai contactée pour avoir des renseignements.

Ensuite j'ai recontacté le propriétaire pour organiser une visite mais il m'explique que comme j'ai entre temps pris contact avec l'agence, je suis obligée de passer par elle. L'agence me confirme en me disant que le fait de l'avoir contactée prouve que j'ai eu connaissance de cette maison par eux.

En effet, j'ai eu d'abord connaissance de cette annonce il y a quelques mois via l'agence, mais je peux prouver que j'ai d'abord eu un contact avec le propriétaire en direct.

Suis-je obligée de passer par l'agence pour une visite alors que j'ai déjà eu un contact avec la propriétaire avant?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Si le propriétaire ne souhaite pas vous faire visiter, il faut passer par l'agence.

C'est le propriétaire qui décide.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Suis-je obligée de passer par l'agence pour une visite alors que j'ai déjà eu un contact avec la propriétaire avant?

Légalement, non, puisque vous n'avez aucune obligation envers personne. C'est le propriétaire qui est lié par le contrat avec l'agence.

Mais le propriétaire a le droit de vous demander de passer par l'agence. S'il n'a pas envie de se créer de difficultés, il a le droit de se montrer rigoureux.

De toute façon, peu importe qui vous fait visiter, la maison restera la même.

-----  
Par yapasdequoi

peu importe qui vous fait visiter

Pas vraiment puisque le fait de passer par l'agence ajoute au prix de la maison la commission de l'agence...

Mais si le vendeur est malin, il vend en direct au même prix que via l'agence.... ce qui revient au même pour l'acquéreur.